

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Retour à Monaco de S. A. S. le Prince Souverain et de LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Ministre Plénipotentiaire.

Arrêté de M. le Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires, désignant deux Membres de la Commission des Retraites.

MAISON DE S. A. S. LE PRINCE

Jours et heures de réception du Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet.

RELATIONS EXTÉRIEURES :

Nomination du Ministre de Monaco près le Saint-Siège.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis relatif aux réceptions et vœux du Nouvel An.

Avis relatif au recensement de la population.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Noël des Enfants pauvres.

Présence de S. A. S. le Prince Souverain et de LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier à la matinée récréative des Guides de Monaco.

Société de Conférences. — Beaumarchais le tumultueux, par M. Jean Pécher. — Le Grand Chaco, par M. Pauchard.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Mademoiselle Prudhomme ; Chanson d'Amour.

Dans les Concerts.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Louis II et LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier, accompagnés de S. Exc. M. Henry Mauran, Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet, sont arrivés à Monaco jeudi dernier par le train rapide supplémentaire de midi 37.

Les rues de la Principauté avaient été brillamment pavisées en l'honneur de cet événement. Une foule sympathique, facilement maintenue par un discret service d'ordre, se pressait aux abords de la gare et le long des voies que devait emprunter le cortège.

Sur la place de la gare était rangée la Compagnie des Sapeurs-Pompiers sous les ordres du Commandant Rafin. La Musique Municipale dirigée par M. J. Gautier se trouvait groupée près de la porte extérieure du salon réservé.

Les enfants des écoles, sous la surveillance de leurs maîtres, s'échelonnaient le long du parcours.

Sur la place du Palais, la Compagnie des Carabiniers, commandée par le Chef d'Escadrons de Serres de Mesplès, se tenait rassemblée autour de son étendard. La troupe des Scouts de Monaco et celle des Guides étaient également rangées sur la place.

Sur le quai de la gare se tenaient S. Exc. le Ministre d'Etat, M. le Président de l'Assemblée Monégasque, S. Exc. M^{gr} l'Evêque, M. le Secrétaire d'Etat, les Hauts Fonctionnaires, les Membres des Assemblées et des Corps élus, les Consuls Généraux et Consuls accrédités, les Chefs de service.

Le train annoncé par la salve d'artillerie réglementaire et par les cloches de toutes les paroisses sonnait à la volée, a fait son entrée en gare à l'heure exacte.

S. A. S. le Prince et les Enfants Princiers ont été reçus à la descente du wagon par le Commandant Millescamps, Aide de camp du Souverain, qui avait précédé de vingt-quatre heures Leurs Altesses Sérénissimes.

Le Prince a été salué par S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat, avec qui Il s'est entretenu un instant, et a serré la main des personnalités qui se pressaient sur Son passage.

Leurs Altesses Sérénissimes ont gagné le salon réservé où une délégation de jeunes filles des Etablissements d'Enseignement de la Principauté a été admise à Leur présenter l'hommage de la jeunesse scolaire. L'une des jeunes filles a lu un compliment en vers que S. A. S. le Prince a écouté avec bienveillance, puis deux corbeilles de roses blanches et rouges enrubannées aux couleurs monégasques ont été offertes à S. A. S. la Princesse Antoinette et à S. A. S. le Prince Rainier qui ont remercié gracieusement.

Au moment où le Prince Souverain apparaît sur le seuil de la gare, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers présente les armes, les clairons sonnent : « Aux Champs ! » et la Musique Municipale exécute l'*Hymne Monégasque*. Toutes les têtes se découvrent et des applaudissements se font entendre.

L'automobile princière précédée par les voitures de la police et suivie par celles du Ministre d'Etat et des Membres de la Maison, gagne rapidement la Place du Palais où la Compagnie des Carabiniers et la troupe des Scouts rendent les honneurs.

Dans la cour du Palais, S. A. S. le Prince Souverain est salué par les Membres de Sa Maison.

Quelques instants après, LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier ont salué des fenêtres de Leur appartement les Guides de Monaco et la troupe des Scouts et Louvetaux.

Durant toute la journée, les personnalités officielles sont venues s'inscrire sur les registres du Palais.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1408

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jean-Gabriel Goulinat, artiste peintre, est nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt et un décembre mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1409.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Emile-Laurent Dard, Ministre Plénipotentiaire de Première Classe, en retraite, de la République Française, est nommé Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près le Saint-Siège.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-trois décembre mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

Nous, Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires de la Principauté,

Vu l'article 25 de la Loi n° 112, du 20 janvier 1928 ;

Vu les articles 2 (n° 3) et 10 de l'Ordonnance Souveraine n° 764, du 2 août 1928, concernant les pensions de retraite des Membres du Personnel judiciaire ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Paul Blanc, Vice-Président du Tribunal de Première Instance, et M. Charles de Cousseau de Beaufort, Juge de Paix, sont désignés pour faire partie, pendant l'année 1933, de la Commission instituée par l'article 25 de la Loi n° 112 ci-dessus visée, lorsque la dite Commission sera appelée à statuer sur les demandes de liquidation de pension présentées par des Membres du personnel judiciaire ou leurs ayants droit.

ART. 2.

M. le Premier Président de la Cour d'Appel et M. le Procureur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en Notre Cabinet, au Palais de Justice, le vingt-sept décembre mil neuf cent trente-deux.

Le Secrétaire d'Etat,
Directeur des Services Judiciaires,
(Signé :) Fr. ROUSSEL.

MAISON DE S. A. S. LE PRINCE

D'après les ordres de S. A. S. le Prince, le Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet du Prince Souverain, recevra au Palais, le mardi et le samedi, de 10 heures à midi.

La matinée du jeudi, de 10 heures à midi, est exclusivement réservée aux fonctionnaires qui auront audience sur demande transmise par la voie hiérarchique.

RELATIONS EXTÉRIEURES

S. A. S. le Prince ayant daigné accepter la démission pour raison de santé de S. Exc. M. Trumet de Fontarce, Son Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près le Saint-Siège, a appelé aux mêmes fonctions M. Emile-Laurent Dard, Ministre Plénipotentiaire de première classe, en retraite, de la République Française.

Né à Lorient le 25 décembre 1871, licencié ès lettres et en droit, diplômé de l'École des Sciences Politiques, M. Dard a débuté le 10 décembre 1895 comme Attaché à la Résidence Générale de Madagascar, au moment de la conquête de la grande île. Il y fut décoré de la Médaille Coloniale en raison de sa participation à l'expédition.

Il fut ensuite, pendant deux années, Secrétaire de l'Ambassade de France près le Saint-Siège en 1899 et 1900, puis fit partie du Cabinet de M. Delcassé, Ministre des Affaires Etrangères, de 1900 à 1905.

Entre temps, il fut Secrétaire de la Commission pour la révision du Code Civil et prit une part active à ses travaux.

Secrétaire de l'Ambassade de France à Tokio de 1906 à 1909, puis à Vienne, à Belgrade et à Copenhague, Conseiller de l'Ambassade de Madrid de 1918 à 1920, M. Dard fut, après la guerre, nommé Ministre de France à Munich et donna la mesure de ses qualités diplomatiques dans le règlement des grandes difficultés que rencontra, de 1920 à 1923, l'exécution du Traité de Paix avec l'Allemagne. Il dirigea ensuite, de 1925 à 1927, la Légation de Sofia et, de 1927 à 1932, celle de Belgrade.

M. Dard est Commandeur de la Légion d'Honneur, Grand-Croix de l'Ordre du Mérite Civil de Bulgarie et Grand-Croix de l'Aigle Blanc de Yougo-

slavie ; Officier des SS. Maurice et Lazare et Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. Il est lauréat de la Faculté de Droit de Paris et de l'Académie Française pour ses travaux juridiques et historiques.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Le Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet de S. A. S. le Prince Souverain, ne recevra pas le 1^{er} janvier et prie MM. les Fonctionnaires de se dispenser de lui adresser des vœux à l'occasion du nouvel an.

Recensement de la Population

Rappelons que par application de l'Arrêté de Son Excellence M. le Ministre d'Etat en date du 24 novembre 1932, le recensement de la population de la Principauté s'effectuera dans la nuit du 31 décembre 1932 au 1^{er} janvier 1933.

Les agents recenseurs ont procédé à la distribution des bulletins individuels.

L'attention de la population est attirée sur ce point : qu'il doit être établi un bulletin pour chaque personne qui a passé dans la Principauté la nuit du 31 décembre 1932 au 1^{er} janvier 1933, même pour les enfants en bas âge.

Des notes explicatives sont imprimées au verso de ces bulletins individuels.

Il est recommandé à la population de s'y conformer strictement, notamment en ce qui concerne les sujets monégasques, qui devront répondre avec précision si cette nationalité est acquise par la naissance, l'option, la naturalisation ou le mariage.

Le Président de la Délégation Spéciale Communale fait appel à la bonne volonté des habitants en les priant de faciliter le plus possible les opérations, en réservant bon accueil aux agents recenseurs, puis en établissant et répondant complètement et exactement aux questions portées sur les bulletins remis.

Cette formalité quinquennale est de la plus grande importance, car toute négligence ou omission serait de nature à réduire le chiffre légal de la population, ce qui entraînerait des désavantages pour les habitants comme pour la Principauté.

Donc, dans la nuit du 31 décembre 1932 au 1^{er} janvier 1933, toute personne devra remplir son bulletin quel que soit l'endroit où elle se trouve (domicile légal, résidence chez des parents, amis ou connaissances, dans un hôtel, bateau, etc...).

ÉCHOS & NOUVELLES

La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, présidée par M. Alexandre Noghès, a procédé, samedi dernier, à la distribution annuelle d'effets d'habillement et de lingerie à six cents enfants pauvres de la Principauté.

M^{me} Lucien Bellando de Castro et les Membres de la Conférence assuraient cette distribution.

M^{sr} l'Évêque, empêché, était représenté par M. le Vicaire Général Andrieux.

Une séance récréative, suivie d'une distribution de jouets, a été ensuite donnée, à l'Orphelinat de Monaco, aux enfants des familles habituellement secourues par la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

S. A. S. le Prince Souverain, accompagné de LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier, a daigné honorer de Sa présence la matinée récréative donnée, mardi dernier, à 14 heures 45, par les Guides de Monaco, dans la Salle de Conférences du quai de Plaisance.

À l'entrée de Leurs Altesses Sérénissimes qu'accompagnaient S. Exc. M^{sr} l'Évêque, le Chanoine Andrieux, Vicaire Général, et le R. P. de Waubert, l'Hymne Monégasque a été exécutée.

Les Guides se sont ensuite fait applaudir dans un programme musical et dramatique heureusement composé.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Le souvenir de la conférence faite, il y a quelques années, sur Jules Renard, par M. Jean Pécher avait attiré, lundi dernier, un nombreux auditoire à la salle du quai de Plaisance. On se rappelait en effet que M. Pécher, professeur au Lycée Condorcet, n'a pas l'habitude de parler pour ne rien dire ou pour ne dire que ce que tout le monde sait et qu'à ces qualités universitaires, il joint une prodigieuse facilité de parole et un esprit éblouissant. De nouveau, on a applaudi les dons exceptionnels qui placent ce conférencier hors de pair. Il parle sans une note, allant et venant à la tribune, en contact permanent avec le public, variant le ton, modifiant ses développements suivant les réactions de son auditoire, le tenant sans cesse en éveil par l'originalité des aperçus, le pittoresque de l'expression, la verve intarissable de l'esprit, la vie qu'il répand sur tout ce qu'il dit.

Il a tracé un portrait inoubliable de Beaumarchais. Il a montré le petit horloger Caron s'introduisant à la Cour, jeune, beau, spirituel, audacieux ; devenant maître de musique des filles de Louis XV ; entrant en rapport avec le financier Paris-Duvernet et se lançant à corps perdu dans une existence inouïe d'aventures et d'intrigues, pour rien, pour le plaisir de la lutte, pour la joie de braver l'opinion, de défier les puissants et d'en triompher par la force et la souplesse de son seul esprit. Pas regardant sur les moyens, d'ailleurs, et remplissant à l'occasion l'emploi de ce que nous appelons aujourd'hui détective privé, privé de scrupules ajoute M. Pécher.

Son théâtre ? Ce n'est que sa propre vie transportée à la scène. Déjà ses mémoires ont toutes les qualités d'une œuvre dramatique. Ses personnages, ce sont ses adversaires, ses ennemis et lui-même. Chérubin n'est autre que Beaumarchais adolescent et, bien entendu, Figaro, c'est lui encore dans toute sa force.

Faut-il, comme on en a marqué l'intention, transférer les restes de ce tumultueux génie au Panthéon ? M. Pécher ne critique pas ce projet et même y adhère volontiers. Mais ce serait s'abuser que de voir en Beaumarchais un révolutionnaire. C'est, par excellence, un adapté. Et puis que dirait-il lui-même, s'il pouvait faire entendre son avis, lui qui rêvait de dormir son suprême sommeil dans son petit jardin ? S'il lui faut une nécropole où rien ne vienne troubler son repos, n'a-t-il pas déjà la Comédie-Française ?

C'est sur ce trait que M. Pécher a terminé son étincelante causerie au milieu des applaudissements reconnaissants de son auditoire.

M. C. T.

La haute actualité du sujet et l'excellente réputation du distingué professeur d'histoire et géographie de notre Lycée avaient attiré mercredi dernier, à la salle du Quai de Plaisance, une foule d'auditeurs.

Tout ce qui, au cours d'une conférence, pouvait être dit d'intéressant sur la Bolivie, le Paraguay et le Grand Chaco boréal, que se disputent ces deux pays, fut dit avec clarté et méthode par M. Pauchard dont l'exposé fut tout à la fois une magistrale leçon et une très brillante causerie, émaillée d'anecdotes amusantes et de traits pittoresques.

Le public, séduit par la verve, l'entrain et la bonne humeur communicative de l'orateur, manifesta à plusieurs reprises par de chaleureux applaudissements tout le plaisir qu'il prenait à écouter M. Pauchard.

De belles projections dues à M. Tournay et un très beau film complétèrent agréablement cette très vivante et très instructive conférence prononcée devant une salle comble.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 13 décembre 1932, a prononcé les jugements ci-après :

K. J.-A.-G., né le 30 janvier 1897, à Monaco, demeurant à Paris. — Emission frauduleuse de chèques : 16 francs d'amende (avec sursis).

B. H.-M.-J., né le 8 octobre 1903, à Monaco, commerçant, demeurant à Monaco. — Infraction à

la législation sur le chiffre d'affaires : 1.000 francs d'amende (par défaut). Présentation dans la huitaine du jugement des pièces justificatives de ses opérations de comptabilité, sous peine d'une astreinte de 100 francs par jour de retard.

M. E.-V.-J., architecte, né le 27 juin 1867, à Monaco, demeurant à Monaco, Président du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de la S.I.M. — Infraction à la législation sur les Sociétés : 100 francs d'amende (avec sursis).

M. H.-H.-L.-L. ingénieur, né à Monaco, le 5 juillet 1886, demeurant à Monaco, Administrateur-Délégué et Membre du Comité de Direction de la S.I.M. — Infraction à la législation sur les Sociétés : 500 francs d'amende (avec sursis).

M. H.-M., propriétaire, né à Seytèmes (Bouches-du-Rhône), le 29 septembre 1857, demeurant à Beausoleil, Administrateur et Membre du Comité de Direction de la S.I.M. — Infraction à la législation sur les Sociétés : 100 francs d'amende (avec sursis).

B. F., entrepreneur de travaux publics, né à Bordighera (Italie), le 2 février 1869, demeurant à Monaco, Administrateur et Membre du Comité de Direction de la S.I.M. — Infraction à la législation sur les Sociétés : 100 francs d'amende (avec sursis).

A. L.-T., propriétaire, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 9 février 1870, demeurant à Monaco, Administrateur et Membre du Comité de Direction de la S.I.M. — Infraction à la législation sur les Sociétés : 100 francs d'amende (avec sursis).

M. C., propriétaire, né à Voiron (Isère), le 8 mars 1886, demeurant à Monaco, Administrateur de la S.I.M. — Infraction à la législation sur les Sociétés : 100 francs d'amende (avec sursis).

D. J.-A., né à Gand (Belgique), le 8 octobre 1877, sans profession, demeurant à Nice (A.-M.), Administrateur de la S.I.M. — Infraction à la législation sur les Sociétés : 100 francs d'amende (avec sursis).

A. L.-P.-L., Inspecteur de Sociétés, né à Paris le 4 janvier 1867, demeurant à Roquebrune-Cap-Martin, Administrateur de la S.I.M. — Infraction à la législation sur les Sociétés : 100 francs d'amende (avec sursis).

de F. C.-M.-J., Inspecteur d'Assurances, né le 8 février 1880, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), demeurant à Paris, Administrateur de la S.I.M. — Infraction à la législation sur les Sociétés : 100 francs d'amende (avec sursis) par défaut.

Le jugement a déclaré recevable, en la forme, la constitution de cinquante-six parties civiles, et, au fond, a déclaré irrecevables, pour défaut de justification, sept des parties civiles constituées, pour la totalité de leurs titres, et deux pour partie.

A déclaré recevables et bien fondées quarante-neuf parties civiles, et a condamné tous les prévenus, sauf B., à leur payer cent cinquante francs par action chacune, sauf à la dame J. à qui il a été alloué quatre cents francs par action.

A donné acte aux parties civiles admises des réserves expresses qu'elles ont formulées de tous autres droits, moyens ou actions pour poursuivre devant telles juridictions qu'il appartiendra, en vue d'obtenir réparation du préjudice civil dont elles ont souffert par suite des fautes de gestion, mandat ou autres.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

Mademoiselle Prudhomme

Mademoiselle Prudhomme est une façon de comédie-vaudevillesque, renforcée de musique, si gentille, si simplette, que, vraiment, pour elle le dénigrement serait aussi peu équitable que l'emballlement. Cette œuvrette de juste milieu, comme il convient à une production de qui l'action se passe à l'époque de Louis-Philippe, n'affecte aucune originalité, estimant probablement, que ç'en est une, par le temps qui court, que d'être modeste, aussi bien dans ses allures que dans ses accents.

L'intrigue de « la comédie musicale » de M. Claude Gével, sans complications imprévues, ni surprises déroulantes, est une intrigue de tout repos, essentiellement bon enfant. On reprocherait injustement à l'auteur de s'être efforcé, selon l'expression de Lamartine, de « filer un câble neuf. » Le personnage central de la pièce, répondant au nom de Joseph Prudhomme, n'est qu'une reproduction affaiblie, édulcorée du type glorieux inventé et fixé par Henri Monnier. Certes, ce Prud-

homme est bête à souhait, trompé autant qu'on peut l'être, suant la vanité et la naïveté. Mais il n'a pas la solennité grandiose, la pompeuse nullité, l'intégrale satisfaction de soi-même, et l'irrésistible besoin de traduire sa pensée en sentences d'une pyramidale ineptie, qui caractérisent et immortalisent le professeur d'écriture, élève de Brard de Saint-Omer, expert assermenté près des cours et tribunaux, faisant suivre son nom, sur ses cartes de visite, du qualificatif : Oisif.

Le Prudhomme de la pièce est un brave, étroit et sot bourgeois, s'agitant et pérorant; ce n'est pas Joseph Prudhomme.

Tel qu'il est le Prudhomme en question a une fille qui aime un peintre. Or, le père, buté dans ses idées, veut pour gendre un autre garçon. Le peintre, alors, s'avise de se travestir et, sous divers aspects, de travailler à obtenir celle qu'il aime et qui l'aime. Chose bizarre, sans que les déguisements et stratagèmes, inventés par le peintre, aient une quelconque influence sur la volonté de Prudhomme, celui-ci revient sur ses répugnances entêtées et tout s'arrange, ainsi que faire se doit dans une comédie-vaudevillesque pouvant se recommander, sinon de Scribe, du moins de Duvert et Lauzanne, lesquels, en compagnie de Brazier et Dupeuty, firent jouer, au Vaudeville, le 5 juillet 1831, des scènes épisodiques portant le titre : la Famille improvisée, ayant une parenté assez peu éloignée avec quelques scènes de Mademoiselle Prudhomme.

Mais si tout s'est arrangé au gré des amoureux, c'est qu'un personnage insulaire, M. Pickwick, créé par Dickens pour la joie de l'Angleterre lettrée, venu en France pour faire une enquête sur l'amour, profite de l'occasion de son séjour pour accorder aux deux jeunes gens le secours de son avisée bonne volonté et de l'autorité dont il jouit dans la maison de Prudhomme. Aussi, en jouant une petite comédie sentimentale, qui aurait pu lui réserver quelque souffrance, réussit-il. Heureusement, pour M. Pickwick, dans les « pièces à tiroir », du genre de celle qui nous occupe, rien n'est sérieux pas plus les sentiments que le reste. Donc M. Pickwick, ayant renoncé à la main de la fille de Prudhomme, pour la mettre dans celle du peintre, non sans y joindre un beau présent, dans le but d'aider au mariage, donc M. Pickwick, content d'avoir tenu à la satisfaction de tous le rôle de *Deus ex machina*, et n'ayant plus rien à faire en France, s'en retourne au pays de l'humour, en sa chère Albion. Et tout est bien qui finit bien.

M. Fred Barlow a écrit pour Mademoiselle Prudhomme une partition prouvant qu'il est un musicien, non dépourvu d'adresse, d'intelligence très avertie, ayant la préoccupation de se plier aux exigences particulières de chaque scène et se gardant de tout excès pouvant laisser croire que Mademoiselle Prudhomme est plus une Opérette qu'une Comédie Musicale. Telle qu'elle est la musique de M. Fred Barlow est loin d'être indifférente. Elle a un fond de gaieté facile et elle abonde en intentions et en velléités dont on aurait tort de faire fi.

Les ensembles, les duos, les trios sont ingénieusement traités et tels morceaux ne manquent, ni de vivacité, ni de piquant, entre autres le couplet dans lequel on répète : « Faut-il que les hommes soient bêtes », évoquant à la mémoire le couplet, tant spirituel et joli, « Mon Dieu, que les hommes sont bêtes » de la *Périorité* et le duo : « Monsieur Pickwick — Mam'zelle Palmyre » faisant songer par son mouvement comique, à certain duo de la *Princesse des Canaries*. Mais est-il si fâcheux que cela de se rencontrer avec Offenbach et Lecocq? N'est-ce pas plutôt flatteur.

L'orchestre est souvent amusant. A des recherches de curiosités instrumentales et harmoniques, plus ou moins accusées, ici ou là, se trahit l'évident désir du musicien d'échapper à la banalité. S'il n'y réussit pas toujours autant qu'il le voudrait on ne peut vraiment trop lui en vouloir. M. Fred Barlow a le sens de la drôlerie. Les bougonnements du basson qui se perçoivent, par moment, dans son orchestre, ne le cèdent pas en réjouissante burlesquerie aux bougonnements du basson qui blasonnent le Dicephile de la *Phryné* de Saint-Saëns.

Il paraît que Mademoiselle Prudhomme est la première œuvre de théâtre de M. Fred Barlow. Le coup d'essai eût pu être moins chargé de promesses et d'un moindre intérêt.

En tête de l'interprétation se firent remarquer Mlle Nini Roussel, MM. Fabert, Arnould, Servatius, Davray. A côté de ces artistes de particuliers mérites, Mlles Arley, Jane Morlet, Dantin, Lacroix, Masseres, MM. Maquaire et Chamarandé ne passèrent pas inaperçus.

Il y eut des bravos pour tout le monde : pour le metteur en scène, pour l'orchestre, pour les chœurs et même pour le quadrille d'autrefois, qu'on eut la bonne idée de danser en cours de pièce. Il était plein d'amabilité, ce vieux quadrille. Il avait la supériorité, sur les maussades et laides danses d'à présent, d'être sans prétention et divertissant en ses figures. Le Cavalier seul y permettait la fantaisie la plus folichonne. Cela n'avait rien du grossier chahut, mais tenait du fameux Cancan dont Alexandre

Dumas disait : « le Cancan, cette admirable danse nationale, la seule qui ait de l'imprévu et du pittoresque ».

A la vérité, le vénérable quadrille était sans façon et cordial; la bonne humeur et la joie présidaient à ses naïfs et cabriolants ébats — et c'était charmant.

Chanson d'Amour

Cette œuvre, représentée sur le Théâtre de Monte-Carlo, un soir de novembre 1927, vient d'y reparaitre sans qu'on puisse dire que la pièce ait gagné ou perdu en prenant des années. Elle est restée, avec ses qualités honnêtes et tranquilles, toujours simple, sans recherche de malice dans son intrigue. La fantaisie s'y affirme à de si rares instants que ce n'est pas la peine d'en parler. Les morceaux de musique étant empruntés au répertoire des œuvres de Schubert, ce fut un délice d'entendre la *Sérénade* et plusieurs autres inspirations où s'épanche exquisement l'âme ultra sensible et aimante, inclinant à la mélancolie, du bon et grand Schubert.

Les rôles de « la comédie musicale », heureusement mise en paroles françaises par MM. Hugues Delorme et Léon Abric, étaient joliment tenus par Mmes Renée Camia, Jane Morlet, Jane Laugier, Arley, Marini, Dantin, Philippon et par MM. Henri Fabert, Louis Arnould, Georges Davray, Jouvin, Chamarandé, Paul Bell, Barone, Billard, Issaurat, Rossolin, Thiriart, etc. M. M.-C. Scotto était à la tête de l'orchestre. Bonne présentation de la pièce.

Le succès remporté par *Chanson d'Amour* fut le même qu'il y a cinq ans. A. C.

DANS LES CONCERTS

Si la *Damnation de Faust* n'avait pas été souventes fois représentée, ici, sur le Théâtre, encadrée de décors et vêtue de costumes, s'il n'avait été donné, déjà, de la célèbre « légende dramatique » plusieurs remarquables exécutions, au Concert, nous ne manquerions pas de parler longuement, de cette œuvre de haut vol inspiré, laquelle contient tout le pittoresque et le fantastique du *Faust* de Goethe, et qui est une suite d'épisodes, formant tableaux.

Bien que, dans les chefs-d'œuvre, il y ait sans cesse à glaner et qu'il soit toujours facile de trouver des pages ayant, précédemment, échappé à l'admiration, nous n'infligerons pas au lecteur, à propos de la *Damnation*, un nouvel article après tant d'autres. Disons qu'en ce « Gala Berlioz » du mercredi 21 décembre, au bénéfice de la Société de Bienfaisance pour le Noël des Enfants Pauvres, la foule n'était pas très dense, ce qui est assurément fort regrettable, si l'on considère et la splendeur de l'ouvrage berliozien et la beauté de l'exécution et le but éminemment louable et charitable de cette séance de grand choix musical. Peut-être un ouvrage de Berlioz moins connu à Monte-Carlo, *Roméo et Juliette* ou l'*Enfance du Christ*, par exemple, aurait-il piqué davantage la curiosité du public? Pourtant, quoi de plus fortement impressionnant, d'une plus violente et romantique magnificence que cette populaire *Damnation de Faust*, si profondément originale en son dramatique, en son expression et en sa couleur — cette *Damnation*, tant tumultueusement passionnée et d'une si étrange variété, où les rumeurs guerrières succèdent aux rêveries philosophiques et désabusées et aux joyeuses danses paysannes, où l'hymne de la fête de Pâques fait place aux braillements avinés des buveurs, où l'amour alterne avec la désespérance, où l'on passe des épouvantements de la course à l'abîme aux béatitudes du ciel, où tout est captivant, émouvant, vaste, puissant et génial?

L'interprétation de la *Damnation de Faust* fut incontestablement d'une superbe ampleur de perfection. M. Paul Paray fournit-il jamais preuve plus éclatante de sa supériorité en l'art de diriger l'orchestre et d'imposer sa volonté aux masses orchestrales? L'éminent chef a été unanimement acclamé quand expirèrent les dernières notes de « l'Épilogue », qui clôt idéalement la composition, non, certes, la moins inspirée du maître illustre entre les plus illustres des maîtres français.

L'orchestre et les chœurs prouvèrent que la réputation dont ils jouissent depuis longtemps est entièrement justifiée. Mlle Germaine Martinelli et MM. Georges Jouatte, Charles Panzera, Georges Serrano, tous quatre excellents dans les rôles de Marguerite, de Faust, de Méphistophélès, et de Brander, recueillirent, au cours de l'exécution, les plus sincères bravos.

La vedette du Concert de Gala du vendredi 23 décembre était Jacques Thibaud dont la réputation est mondiale.

Ah ! le bel artiste que ce violoniste au jeu merveilleux et élégant, toujours égal à lui-même, et repandant le charme sur tout ce qu'il exécute. On conte qu'autrefois Ulysse se faisait emplir les oreilles de cire pour ne point entendre le chant des Sirènes, nous doutons fort qu'aucun auditeur ait eu un seul instant la pensée d'imiter le roi d'Ithaque lorsque Jacques Thibaud commença à faire chanter son violon. Et cependant, le

Concerto en Ré de Brahms qu'interpréta Thibaud est un redoutable *Concerto*, nuageux, lourd, embarrassé de tant et tant de difficultés qu'on ne saurait trop admirer avec quelle sûre maîtrise le virtuose hors de pair rend clair ce qui serait volontiers obscur, et charmant ce qui ne l'est peut-être pas autant que cela. Jacques Thibaud exécute les tours de force de la virtuosité sans gesticulation et avec la plus souriante aisance. Et que de grâce dans le coup d'archet! L'interprétation infiniment artiste, attentive, large et supérieure du *Concerto* de Brahms valut à Jacques Thibaud un succès à nul autre pareil. Pendant plusieurs minutes, ce fut un vacarme d'applaudissements et de cris enthousiastes des plus formidables.

L'*Ouverture de Coriolan* de Beethoven, la *Pastorale de Noël* de Bach et l'*Invitation à la Valse* de Weber, qui figuraient au programme du « Gala », et que dirigea M. Paul Paray, enchantèrent le public. A. C.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

Par jugement en date du 22 décembre 1932, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco a admis le sieur Vincent GIARDELLI, commerçant à Monaco, au bénéfice de la liquidation judiciaire.

M. Henry, juge du siège, a été nommé commissaire et M. Orecchia, liquidateur provisoire.

Pour extrait conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 22 décembre 1932.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

Par jugement en date du 22 décembre 1932, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco a admis la dame DEFFAIX, commerçante à Monaco, au bénéfice de la liquidation judiciaire.

M. Henry, juge du siège, a été nommé commissaire et M. Orecchia, liquidateur provisoire.

Pour extrait conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 22 décembre 1932.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers opposants du sieur Aimé SIGAUD sont invités à se réunir au Palais de Justice à Monaco, le mardi 10 janvier 1933, à 10 h. 30 du matin, pour se régler amiablement sur la distribution de la somme de 23.291 fr. 60 provenant de la vente aux enchères publiques, sur saisie, du fonds de commerce que M. Sigaut exploitait à Monte-Carlo, avenue de la Costa.

Monaco, le 22 décembre 1932.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la dame DEFFAIX, admise au bénéfice de la liquidation judiciaire, sont invités à assister à la réunion qui sera tenue dans la salle des audiences du Tribunal de Première Instance, au Palais de Justice, à Monaco, le 25 janvier 1933, à 9 h. 45, pour examiner la situation de la débitrice, dont un état sera présenté par elle, assistée du liquidateur provisoire, de donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et être consultés sur l'utilité d'élire immédiatement parmi les créanciers un ou deux contrôleurs.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur Vincent GIARDELLI, admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, sont invités à assister à la réunion qui sera tenue dans la salle des audiences du Tribunal de Première

Instance, au Palais de Justice, à Monaco, le 25 janvier 1933, à 9 h. 45, pour examiner la situation du débiteur, dont un état sera présenté par lui, assisté du liquidateur provisoire, de donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et être consultés sur l'utilité d'élire immédiatement parmi les créanciers un ou deux contrôleurs.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Aux termes d'un acte sous signatures privées, en date à Monaco du vingt et un décembre mil neuf cent trente-deux, enregistré le vingt-deux décembre mil neuf cent trente-deux, folio 100, recto, case 2, M. Joseph ALLOLIO, dit ORESTE, demeurant à Monte-Carlo, 2, rue des Roses, a vendu à M. Bonamina-Sébastien AIMONE, demeurant à Monte-Carlo, 8, rue Malbousquet, le fonds de commerce de bar, restaurant et vente de vins en gros, qu'il exploite à Monte-Carlo, 2, rue des Roses.

Opposition, s'il y a lieu, au fonds vendu, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 29 décembre 1932.

AVIS UNIQUE

M. ANTHOINE Charles a cessé la gérance du magasin de M. GIRARD, sis au 47, boulevard de l'Observatoire, à partir du 16 décembre 1932.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous signatures privées, en date à Monaco du quinze décembre mil neuf cent trente-deux, dont un exemplaire a été déposé avec reconnaissance d'écriture et de signatures aux minutes de M^e Settimo, notaire à Monaco, soussigné, par acte du seize décembre mil neuf cent trente-deux, M^{lle} Augusta-Caroline-Marie ALMONDO, demeurant à Monaco, 12, avenue du Castellereffo, a cédé à M. Richard DE CASTRO, courtier en diamants, demeurant à Paris, 17, rue Tronchet, le fonds de commerce de Bureau de Commissionnaire au Crédit Mobilier de Monaco, et de vente et achat de bijoux, exploité à Monte-Carlo, Terrasse du Park-Palace.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 29 décembre 1932.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etudes

de M^e Pierre GIOFFREDDY et de M^e André NOTARI, Avocats-Défenseurs près la Cour d'Appel de Monaco.

VENTE SUR LICITATION

(en un seul lot)

Le jeudi 19 janvier 1933, à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur et par devant M. Serge Henry, juge-commissaire,

D'UNE MAISON DE RAPPORT

d'une superficie d'environ trois cent vingt-neuf mètres carrés, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée, sise à Monaco, quartier de Monte-Carlo, rue des Orchidées, n° 15.

QUALITÉS. — PROCÉDURE.

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M^{me} Marie-Philomène GASTALDI, veuve non remariée de M. Antoine BALESTRA, demeurant à Monte-Carlo, rue des Orchidées, n° 15 ;

2^o M^{me} Jeanne BALESTRA, célibataire majeure, demeurant également à Monte-Carlo, rue des Orchidées, n° 15 ;

demanderesse au partage,

ayant toutes deux M^e Pierre Gioffreddy pour avocat-défenseur, en l'étude de qui elles font élection de domicile ;

en présence de :

M^{me} Clotilde BALESTRA, épouse de M. Ange CHIAPPA, demeurant à Monte-Carlo, rue des Orchidées, n° 15, et de ce dernier pour les dues assistance et autorisation maritales,

ayant M^e André Notari pour avocat-défenseur,

défenderesse au partage.

Cette vente a lieu en exécution d'un jugement du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco du 20 octobre 1932, enregistré, portant fixation de la vente au 19 janvier 1933, à neuf heures du matin.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE.

Un immeuble à usage de maison de rapport d'une surface totale de 329 mètres carrés environ, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée, sise à Monaco, quartier de Monte-Carlo, rue des Orchidées, n° 15, ayant sa façade principale, au nord, sur la rue des Orchidées ; à l'est, la propriété Estelly ou ayants droit ; à l'ouest, la propriété Vérani ; et au sud, la propriété Boudrant, le tout porté au plan cadastral sous le numéro 120, section E.

MISE A PRIX

L'adjudication aura lieu, outre les conditions du cahier des charges, sur la mise à prix de Cinq Cent Soixante Mille Francs, ci..... 560.000 fr. fixé par le jugement ordonnant la vente.

Il est déclaré, conformément à la loi, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions sur le dit immeuble à raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription de l'ordonnance d'adjudication.

Fait et rédigé par les avocats-défenseurs poursuivants, à Monaco, le 20 décembre 1932.

(Signé :) GIOFFREDDY.

LES ANNALES

M. Alexandre Millerand propose le désarmement général, dans un retentissant article des ANNALES. Ce numéro du 23 décembre relate comment l'ex-kaiser et les Américains prétendent avoir, en juin 1914, tenté d'éviter la guerre mondiale. Un remarquable tableau de la crise ministérielle suivie heure par heure ; un courageux article de Jean Giraudon sur l'amateur et le professionnel ; des articles de Hervé Lauwick, Tristan Derème, Yvonne Sarcey, Duvernois, Pierre Bost et Gérard Bauer complètent ce numéro qui s'ouvre sur un vigoureux réquisitoire de Dorgelès au sujet des querelles du Goncourt et s'achève sur le début de *L'Affaire Couriloff*, magistral roman dû à Irène Némirovsky, le célèbre auteur de *David Golder*. Partout : 2 francs.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 3 février 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 avril 1932. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 juin 1932. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 février 1932. Vingt Cinquièmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 898, 899, 5506, 5508, 9997, 17716, 21759, 82900, 84949, 86683, 321012, 323887, 333022, 343454, 405140 à 405143, 407285, 459117.

Titres frappés de déchéance

Du 7 septembre 1932. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.